

# Focus Prévoyance

septembre  
2021

**Caisses de pension et investissement durable** Comment se situe la branche de la prévoyance?  
**ESG** 7 termes clés en bref **L'univers de la prévoyance en 2000 caractères** Taux d'intérêt technique  
**News** Informations et actualités



**Claudio Zemp**  
Rédacteur de «Focus Prévoyance»

## Agréable inertie

Une de mes amies s'intéresse aux énergies renouvelables et possède une maison de vacances au bord de la Méditerranée, dans un pays du sud de l'Europe. Le chauffage y est traditionnellement au gaz, ce qui, compte tenu des 300 jours d'ensoleillement par an, n'a guère d'importance en termes de coûts. Mais le chauffage au gaz est tombé en panne de manière définitive et il a fallu le remplacer. La propriétaire de la maison a demandé à un spécialiste local de venir lui présenter les options envisageables. Un chauffage solaire pourrait-il être installé?

Bien entendu, l'artisan a indiqué que c'était possible. Mais pour le mois de février, elle devrait quand même se procurer un petit chauffage au gaz comme solution d'appoint. Parce que les journées ensoleillées qui produisent de l'énergie en quantité sont particulièrement rares pendant la saison froide justement, c'est-à-dire précisément lorsqu'il faut chauffer. Mon amie a fait ses calculs et a décidé de ne pas installer de chauffage solaire. En contrepartie, pour la variante classique au gaz produisant du dioxyde de carbone: technique bien rodée, combustion éprouvée, peu de frais d'entretien.

«Comment peux-tu, en 2021, investir uniquement dans des sources d'énergies fossiles dépassées?» À ma question, elle a répondu de manière très détendue que cet investissement important ne vaudrait la peine que si elle passait plus de temps dans sa maison de vacances dans le sud. C'est-à-dire après son départ à la retraite. Son lieu de résidence et de travail est pour l'instant en Suisse. C'est là qu'elle doit gagner sa retraite au soleil, jour après jour. Je ne lui ai pas demandé plus de précisions, parce que j'ai compris ce qu'elle voulait dire. Parfois, je me dis simplement que j'aurais aimé qu'elle soit un peu plus courageuse. Mais bon, ce n'est pas ma maison.

Caisses de pension et investissement durable

# Comment se situe la branche de la prévoyance?

Les institutions de prévoyance suisses investissent de manière toujours plus durable. Il est difficile d'estimer où en est ce processus et ce que cela signifie en termes de durabilité. L'absence de normes est un problème qui ne peut être résolu que partiellement.



**Kaspar Hohler**  
Rédacteur en chef «Focus Prévoyance»

Si l'on se demande dans quelle mesure les caisses de pension investissent en actions, on obtient rapidement une moyenne garantie: la part d'actions représente plus de 30 % du portefeuille, les principales enquêtes (Swisscanto, Complemta, CHS) donnent une image claire à ce sujet.

La question de savoir combien de caisses de pension investissent durablement n'a pas de réponse claire. Le principal problème est qu'il n'existe pas de définition contraignante de ce qu'est un investissement durable. La réponse est donc très différente selon l'échelle choisie. Si la part d'actions est un chiffre difficile, les réponses relatives à l'investissement durable reposent sur des facteurs «mous», sur les évaluations des caisses de pension elles-mêmes. De plus, elles ne sont pas analysées systématiquement et depuis longtemps, contrairement à la stratégie d'investissement dans les enquêtes susmentionnées.

## À la recherche de traces

Pour savoir où en est la branche, il faut se mettre à la recherche de traces. Trois enquêtes récentes ont pour but d'aider à se faire une idée.

### Part croissante de placements durables

Swiss Sustainable Finance (SSF), une association soutenue par l'industrie financière, analyse chaque année le volume des placements durables en Suisse. Depuis des années, le chiffre ne suit qu'une direction: vers le haut. En 2020, 1520.2 milliards de francs ont été investis durablement. L'augmentation de 31 % par rapport à 2019 est imputable pour près des deux tiers à l'utilisation accrue d'approches de placements durables et pour un tiers à la bonne performance sur le marché en 2020. Une seule approche de durabilité (comme l'engagement) a été appliquée pour 13 % des actifs comptabilisés uniquement, alors que pour la majorité des fonds, il s'agissait de deux ou approches ou plus. Près de 1100 milliards de francs proviennent d'investisseurs institutionnels, les caisses de pension ne faisant pas l'objet d'une comptabilisation séparée.

### Les règlements sont à la traîne par rapport à la pratique

Dans le cadre de son étude 2021 sur les caisses de pension, Swisscanto a également collecté des informations sur le développement durable et le climat. Un quart des caisses interrogées ont indiqué avoir introduit des critères ESG dans leur règlement de placement. Il s'agit ici non pas de la barrière des röstis mais d'un écart selon la taille: parmi les grandes caisses de pension (patrimoine de plus de 500 millions de francs), 44 % d'entre elles ont un passage ad hoc. Ce n'est tou-

tefois le cas que pour 14 % des petites caisses de pension. 17 % des institutions de prévoyance interrogées au total mesurent l’empreinte carbone de leur portefeuille. Seules 4 % se sont fixé un objectif concret de réduction. Il faut ajouter que seule la situation réglementaire a été posée ici. Dans la pratique, comme le montrent les entretiens avec les conseillers et les gestionnaires d’actifs, les critères ESG sont déjà un point important pour bien plus de la moitié des appels d’offres des caisses de pension.

#### De bons plans, une mise en œuvre modérée

Enfin, l’Office fédéral de l’environnement (OFEV) a réalisé en 2020 une enquête sur l’impact climatique des portefeuilles du secteur financier (Pacta), à laquelle une bonne centaine de caisses de pension ont également participé volontairement. Un test similaire a déjà été réalisé en 2017 avec une méthodologie différente et moins de participants. Depuis la première enquête, on constate une évolution globalement positive, mais il y a beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne l’exclusion du charbon. La plupart des participants à l’étude ont certes un plan pour lutter contre le changement climatique par leur comportement d’investissement. Toutefois, la mise en œuvre des plans est encore insuffisante dans de nombreux endroits.

La quintessence de la recherche de traces: toujours plus nombreuses sont les caisses de pension qui se donnent de plus en plus de peine pour investir durablement – mais on ne peut pas quantifier combien elles sont concrètement ni l’importance et l’étendue des efforts entrepris.

#### **Une jungle de notations et de méthodes**

Le mot-clé «quantification» nous ramène au problème central de l’investissement durable mentionné en introduction: les normes manquantes. Il n’existe pas de définition contraignante de ce que signifie «durablement» en matière d’investissements. La notion d’ESG peut également être interprétée de différentes manières. Les notations correspondantes ne sont d’ailleurs que partiellement utiles; pour une entreprise, elles peuvent être diamétralement différentes selon le prestataire et la méthodologie.

Il ne faut pas oublier non plus que l’ESG comprend, avec l’environnement, les aspects sociaux et la gestion d’entreprise, trois composantes très différentes: un fabricant de combustibles fossiles peut se comporter de manière exemplaire avec ses employés et très bien diriger son entreprise, tandis qu’un fabricant de panneaux solaires peut manquer de transparence et être corrompu. Une notation mixte peut donner le même résultat.

#### **La voie à suivre**

Malgré tous les impondérables, le thème de l’investissement durable est parti pour rester. La question, un temps controversée, de savoir s’il fait partie du devoir fiduciaire des caisses de pension d’investir durablement est de plus en plus obsolète: de même que tous les gestionnaires d’actifs sont en train d’intégrer les critères ESG dans leur processus d’investissement, ce sera tôt ou tard le cas de tous les investisseurs. La question n’est pas tant de savoir «si», mais «comment».

En ce qui concerne le «comment», l’éventail est extrêmement large. Des questions qui peuvent rapidement devenir très complexes se posent, à commencer par les thèmes concernés (c’est actuellement la question du climat qui prédomine) jusqu’aux processus de mise en œuvre technique, comme la mesure de l’impact, en passant par l’approche (par exemple l’engagement ou l’exclusion). Chaque investisseur peut se fixer des objectifs différents qui exigent par conséquent des approches différentes, ce qui rend impossible une procédure uniforme et standardisée.

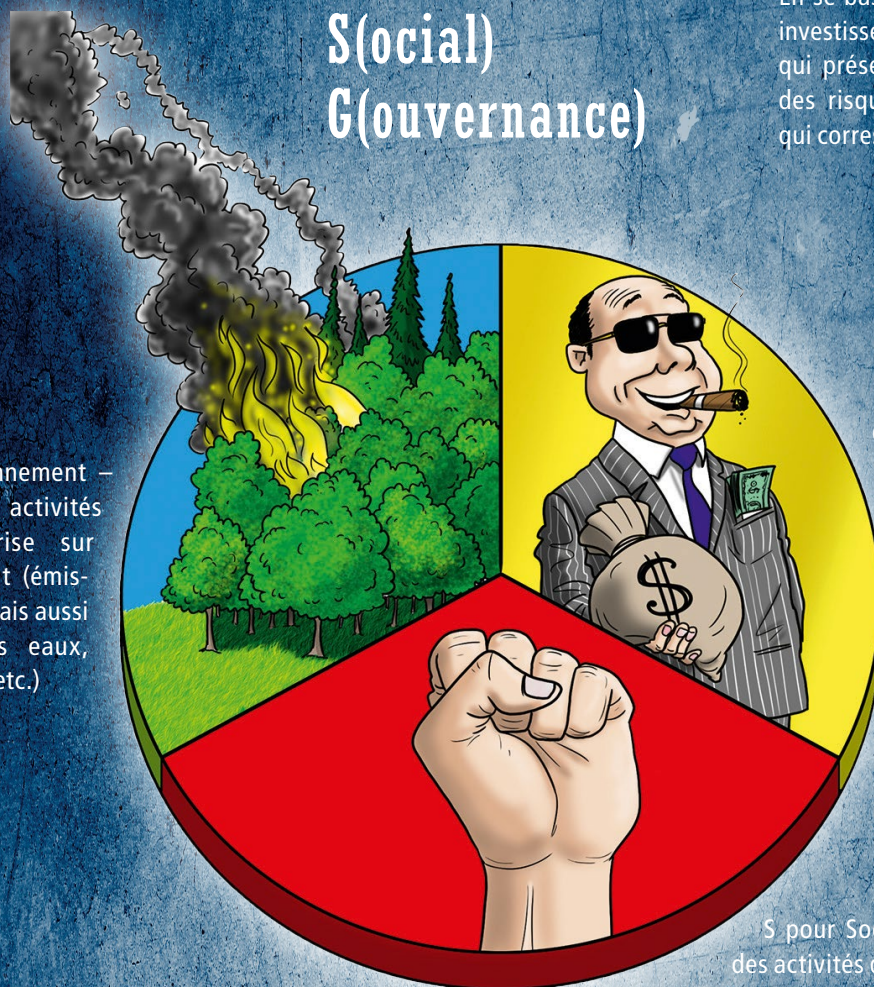
La branche des caisses de pension se défend toujours de toutes ses forces contre les nouvelles réglementations. Toutefois, dans le domaine de l’investissement durable, les normes souhaitées ne peuvent être atteintes (si tant est qu’elles le soient) que par le biais d’un certain degré de réglementation. La question de savoir si et dans quelle mesure les caisses de pension suisses sont directement régulées ou si elles peuvent pour ainsi dire faire preuve d’opportunité lors de la régulation des prestataires et produits financiers est laissée à la discrétion des caisses de pension suisses: plus elles s’intéressent volontairement à la question, plus la réglementation sera tardive et plus elle sera souple.



# E(nvironnement) S(ocial) G(ouvernance)

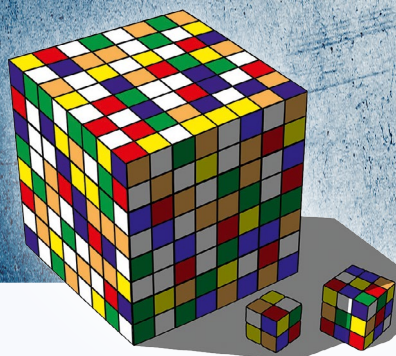
En se basant sur les critères ESG, un investisseur peut créer un portefeuille qui présente un meilleur bilan ESG, des risques financiers moindres ou qui correspond à ses convictions ESG.

E pour Environnement – les effets des activités d'une entreprise sur l'environnement (émissions de CO<sub>2</sub>, mais aussi protection des eaux, déforestation, etc.)



G pour Gouvernance – une bonne gestion d'entreprise (rémunération de la direction du groupe, organisation, p. ex. pas de double mandat CEO/président du conseil d'administration, entre autres).

S pour Social – la dimension sociale des activités d'une entreprise (conditions de travail, répercussions sur la société, etc.).



## Niveaux (Scope)

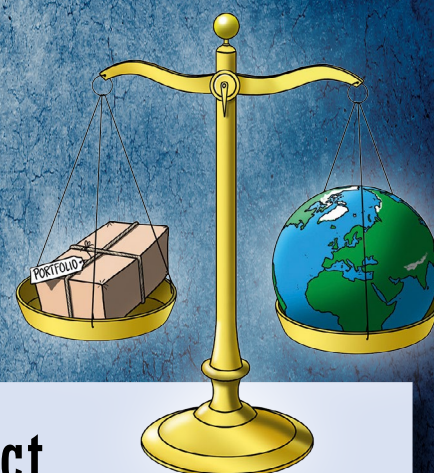
Trois niveaux sont pris en compte pour mesurer les émissions de CO<sub>2</sub> d'une entreprise:

Niveau 1 – les émissions directes de CO<sub>2</sub> dans l'entreprise (p. ex. dues aux combustibles et carburants)

Niveau 2 – les émissions indirectes de CO<sub>2</sub> de l'énergie utilisée (p. ex. lors de la production d'électricité)

Niveau 3 – les émissions de CO<sub>2</sub> des fournisseurs de produits intermédiaires ou des consommateurs

Le niveau 3 est le plus difficile à mesurer. La méthode choisie est déterminante pour les résultats (comme c'est généralement le cas dans le domaine ESG).



## Impact

Ce terme désigne l'effet concret et mesurable d'un investissement au-delà du rendement financier. Pour pouvoir investir dans la perspective d'un impact, il faut choisir un objectif précis et mesurable – p. ex. émissions de CO<sub>2</sub> évitées grâce à un investissement ou nombre de nouveaux emplois créés dans les pays émergents.



## Objectifs de développement durable (ODD)

Dans son Agenda 2030, l'ONU a défini 17 objectifs de développement durable et créé un logo pour chacun d'eux. Ces objectifs peuvent être consultés sur <https://unric.org/fr/developpement-durable/>. De nombreux gestionnaires d'actifs et investisseurs s'appuient sur les ODD pour leurs objectifs et les entreprises les utilisent pour leurs rapports ESG. L'ODD 14 porte par exemple sur la protection de la vie sous-marine et joue un rôle important pour des groupes agroalimentaires comme Nestlé.



## Exclusion / désinvestissement

Un investisseur exclut délibérément de son portefeuille certains secteurs/branches ou entreprises individuelles de certaines sociétés. On peut citer, par exemple, les producteurs de charbon ou l'énergie nucléaire. Exemples d'entreprises individuelles: fabricants d'armes controversées (p. ex. mines antipersonnel) ou entreprises qui obtiennent des résultats particulièrement médiocres dans une certaine logique de notation (p. ex. mauvaise notation climatique).



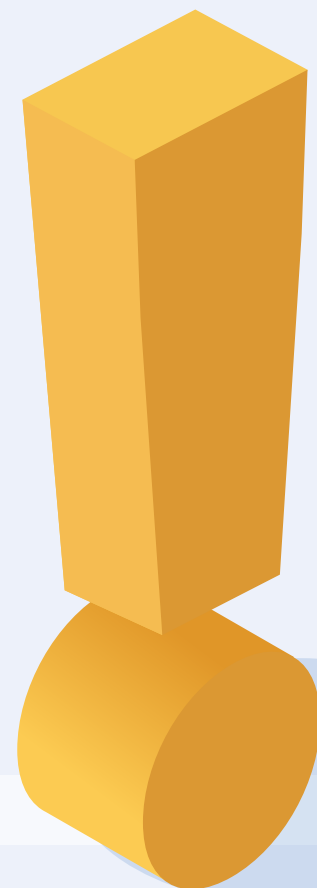
## Engagement

Contrairement à l'exclusion/au désinvestissement, l'investisseur n'exclut (presque) aucune entreprise de son portefeuille. Par l'exercice de ses droits de vote et au moyen du dialogue avec la direction de l'entreprise (c'est-à-dire l'engagement au sens strict), il essaie d'amener l'entreprise sur une voie qu'il estime meilleure, par exemple en ce qui concerne les émissions de CO<sub>2</sub> ou les conditions de production.

## Devoir fiduciaire

Dans le cadre de la gestion de fortune, les caisses de pension sont soumises au devoir de diligence fiduciaire (art. 51b LPP): ils doivent placer les fonds dans l'intérêt de leurs assurés. Dans le débat sur l'investissement durable, l'idée selon laquelle l'intégration des critères ESG dans les décisions de placement peut être considérée comme faisant partie du devoir fiduciaire, sans que le régulateur l'exige explicitement, est de plus en plus largement admise.





L'univers de la prévoyance en 2000 caractères

# Taux d'intérêt technique

Lorsqu'il est question de taux d'intérêt technique, certaines personnes prennent leurs jambes à leur cou. Si la combinaison de la technique d'assurance et du calcul des taux d'intérêt peut enthousiasmer les experts en prévoyance, elle a plutôt un effet toxique sur tous les autres. Le taux d'intérêt technique est l'une des clés qui donne accès à l'univers du 2<sup>e</sup> pilier: celles et ceux qui en ont trouvé le sens font partie du cercle des éclairés qui comprennent l'essence d'une caisse de pension.

Le taux d'intérêt technique est utilisé pour deux choses: d'une part, pour évaluer l'engagement existant d'une caisse en matière de rentes, d'autre part pour fixer le taux de conversion. Quoi qu'il en soit, la valeur indique le montant des intérêts crédités chaque année sur l'avoir de vieillesse des bénéficiaires de rentes, tant sur le plan théorique (taux de conversion) que pratique (évaluation). La théorie et la pratique devraient en fait coïncider, c'est-à-dire que les deux valeurs sont censées être égales. Ce n'est toutefois pas forcément le cas. Si le taux d'évaluation est inférieur à celui utilisé pour calculer le taux de conversion, les personnes qui connaissent bien le sujet mur-

murent (ou plutôt marmonnent) un autre mot magique du 2<sup>e</sup> pilier: perte sur retraite. Lorsqu'une personne assurée prend sa retraite, la caisse de pension doit mettre plus d'argent en réserve que ce que celle-ci apporte afin de pouvoir financer correctement sa rente.

Le taux d'intérêt technique devrait être fixé avec une certaine marge de sécurité inférieure au rendement escompté par une institution de prévoyance sur la base de sa stratégie de placement (pour en savoir plus, vous pouvez [cliquer ici](#) afin de vous plonger dans les profondeurs de la technique actuarielle). Le taux d'intérêt est fixé par le conseil de fondation en collaboration avec l'expert en matière de prévoyance professionnelle. Actuellement, la plupart des caisses de pension prévoient des rendements d'environ 2 à 2.5 % par an, les taux d'intérêt techniques se situant par conséquent pour la majorité d'entre elles entre 1.25 et 2.25 %. Certaines caisses de pension et certains assureurs travaillent notamment pour les effectifs de rentiers avec des taux d'intérêt techniques encore plus bas, parfois même négatifs, afin de ne pas être pris au dépourvu.

# Actualités

Corona 1

## La dimension historique de la surmortalité liée au coronavirus est établie

En 2020, la Suisse a enregistré la surmortalité mensuelle la plus élevée depuis la grippe espagnole en 1918, et ce en tenant compte de l'ensemble des pics de grippe saisonniers et périodes de canicule. C'est ce qui ressort d'une étude qui n'a pas encore été analysée. En outre, les valeurs mensuelles les plus élevées de l'année 2020 durant la pandémie ont quasiment atteint celles de janvier 1890, au moment où la grippe russe atteignait son pic. A l'époque, les autorités suisses n'avaient pris que très peu de mesures pour enrayer la propagation de la maladie. En collaboration avec l'OFS, une équipe de chercheurs autour de l'historien Kaspar Staub de l'Université de Zurich et de l'épidémiologiste Marcel Zwahlen de l'Université de Berne se sont penchés sur les 140 dernières années: ils ont comparé mensuellement et pour chaque structure d'âge les cas de décès effectifs avec ceux attendus sur la base de l'évolution des cinq années ayant précédé les épidémies. Selon leurs calculs, la surmortalité a atteint 6 % sur l'ensemble de l'année 1890, 49 % en 1918 et 14 % en 2020. (ats)



Corona 2

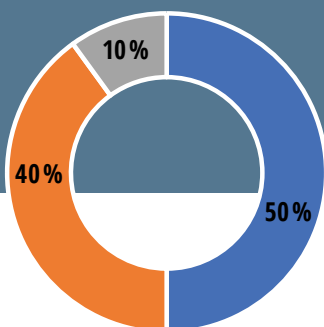
## Les ménages ont davantage dépensé pour les produits alimentaires

L'Office fédéral de la statistique (OFS) a comparé les dépenses des ménages durant l'année de pandémie 2020 avec les dépenses annuelles moyennes de 2015 à 2017. Les décalages les plus marquants concernent le 2<sup>e</sup> trimestre 2020, avec des dépenses qui ont chuté de 539 à 222 francs par mois dans le secteur de la restauration et de l'hébergement. Pour les produits alimentaires, les ménages ont en revanche dépensé 693 francs par mois, soit 78 francs de plus que les années précédentes. Peu de changements ont été observés pour les boissons alcoolisées et le tabac, à l'exception de la bière dont la consommation a fortement progressé au 2<sup>e</sup> trimestre.

## QUESTION DU MOIS

### Confiance aussi pour le 2<sup>e</sup> semestre

Dans la question du mois de juillet, nous avons voulu connaître vos attentes concernant le 2<sup>e</sup> semestre après les bons rendements dégagés par les marchés financiers au 1<sup>er</sup> semestre. La moitié des participants fait confiance aux prévisions conjoncturelles positives et estime que celles-ci se reflèteront dans les rendements. Environ 40 % considèrent que le potentiel de hausse est épuisé et que les marchés évolueront de manière latérale. Enfin, 10 % s'attendent à de fortes corrections.



### Qu'attendez-vous du second semestre d'investissement?

- Il sera aussi bon que le 1<sup>er</sup> semestre.
- Il y aura des variations latérales.
- Il y aura de fortes corrections.

### Participez à la question du mois de septembre:

La Commission du Conseil national a forgé une réforme de la LPP qui ne correspond ni au Conseil fédéral ni à la proposition de l'ASIP. Qu'en pensez-vous?

- C'est un compromis raisonnable qui rassemble les bons éléments des deux propositions.
- Avec un peu d'ajustement, cela pourrait devenir une bonne solution.
- Voilà un hybride inadapté qui échouera au plus tard devant le peuple.

VOTE >

# Actualités

## Performance

### «Zéro noir» et turbulences en juillet

En juillet, les caisses de pensions de l'échantillon de l'UBS ont enregistré une performance moyenne de 0.25 % après déduction des frais. Depuis le début de l'année, elles ont généré un rendement de 6.2 %. L'éventail des performances de toutes les caisses de pensions est large (2.4 %). Après trois mois de résultats positifs, les turbulences du marché ont de nouveau donné des résultats négatifs en juillet pour certaines caisses. Le meilleur résultat (1.5 %) provient d'une grande caisse de pensions avec plus de 1 mia de francs d'actifs sous gestion, le pire (-0.9 %) provient d'une petite caisse de pensions.

 UBS



Angleterre

### Les listes d'attente des hôpitaux s'allongent comme jamais

En Angleterre, plus de 5.4 millions de personnes attendent un traitement à l'hôpital depuis fin juin, un chiffre record depuis les premières données enregistrées en 2007. L'Angleterre compte environ 56 millions d'habitants. Le ministre de la Santé britannique Sajid Javid estime que les listes d'attente s'allongeront encore en raison du nombre croissant de patients qui consultent pour d'autres maladies que le Covid-19 et veulent obtenir les traitements qui avaient été reportés. Bien qu'en nette hausse actuellement, le nombre de patients Covid dans les hôpitaux reste nettement inférieur à l'hiver dernier. (ats)

## Retraite

### Les Suisses souhaitent une retraite partielle à 61 ans

Selon le «moniteur de retraite» 70 % des personnes interrogées jugent nécessaire une réforme de la prévoyance vieillesse. Axa Investment Managers a mené sa 11<sup>e</sup> enquête auprès de la population suisse sur le 2<sup>e</sup> pilier et la retraite. Par rapport aux années précédentes, la part des personnes qui choisiraient le versement de la totalité de leur capital de prévoyance à la retraite a augmenté à 17 %. 41 % opteraient pour la rente mensuelle uniquement. Les participants à l'enquête ont été interrogés sur l'âge souhaité de départ à la retraite. Il se situe en moyenne à 61 ans pour les hommes et les femmes, soit 4.2 ans de moins que l'âge effectif de la retraite en 2020. Environ deux tiers des personnes interrogées aimeraient continuer de travailler à temps partiel après leur départ à la retraite. Le taux d'activité souhaité après la retraite se situe en moyenne entre 35 % (femmes) et 40 % (hommes).

## Etude 2

### La confiance dans la prévoyance vieillesse est ébranlée

La pandémie accroît les inquiétudes de la population suisse dans le domaine de la prévoyance vieillesse. Les craintes que leur niveau de vie ne baisse drastiquement augmentent, en particulier chez les femmes, les indépendants et les ménages aux revenus modestes. C'est ce que montre un sondage représentatif réalisé par MIS Trend en partenariat avec Le Temps et le Groupe Mutuel. Selon le sondage, la confiance dans le 2<sup>e</sup> pilier est plus forte que celle dans l'AVS. Avec la baisse annoncée du taux de conversion dans le 2<sup>e</sup> pilier, deux tiers des personnes interrogées estiment toutefois que l'on assiste à un «vol des rentes». En outre, une majorité de la population redoute une hausse de l'inflation dans les cinq à dix prochaines années. Parmi les projets de réforme soumis à débat, la seule mesure qui trouve une majorité est un taux de cotisation identique pour toutes les classes d'âge.

L'idée de l'argent est presque aussi ancienne que l'humanité. Dans les différentes régions du monde et cultures, différentes solutions de paiement des marchandises se sont développées. Pendant longtemps,



on n'a pas su clairement à partir de quand des morceaux de bronze datant de 1250 avant Jésus-Christ servaient de moyen de paiement en Europe centrale. Selon la NZZ am Sonntag, c'est ce que montrent les découvertes faites sur l'un des premiers champs de bataille de l'histoire, de nombreux guerriers portant sur eux des sacs contenant des objets en bronze cassés et des outils émoussés – ces derniers servant probablement à faire de la monnaie.

Certains **jeunes banquiers d'investissement** peuvent se considérer comme des guerriers sur le champ de bataille moderne des marchés financiers. Pour pouvoir s'y engager pour l'une des grandes sociétés d'investissement, les débutants sont prêts à accepter des semaines de 100 heures. Goldman Sachs s'est rendu compte que cela n'était pas bon pour la santé et a augmenté le salaire de départ à 110 000 dollars (plus un bonus). Plus de bronze ou d'argent que de sommeil.

Si vous ne pensez qu'aux hommes dans le message ci-dessus, vous vous trompez: **les femmes s'engagent elles aussi de plus en plus dans les métiers de la finance.**

La grande banque qu'est l'UBS lance à présent un portefeuille de hedge funds dans lequel des femmes occupent des postes décisifs. Diverses études suggèrent que les femmes investissent de manière plus prudente et obtiennent de meilleurs résultats, notamment en cas d'incertitudes sur les marchés, comme au printemps de l'année dernière.

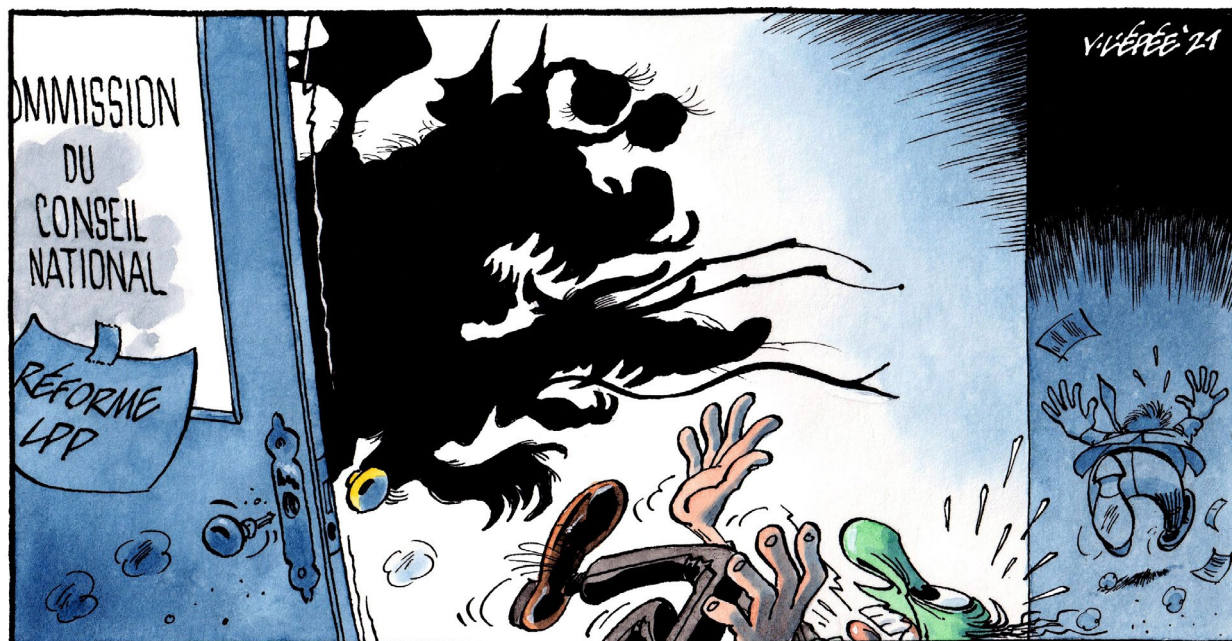
Quels gestionnaires de hedge funds, quels banquiers d'investissement ne rêvent pas de **rendements à quatre chiffres?** Les Vénézuéliens. Au vu de l'inflation galopante, des rendements à cinq chiffres au moins sont nécessaires pour suivre le rythme de la dépréciation monétaire – l'inflation était en effet de 3000 % en 2020 et même de 9600 % en 2019. La Banque centrale du Venezuela a décidé de supprimer six zéros de tous les prix à compter du 1<sup>er</sup> octobre. En 2018, cinq zéros ont déjà été supprimés. Mais le véritable problème du Venezuela réside sans doute dans l'autre type de zéros.



# Actualités

## Caricature du mois

### Une réforme? Une chimère!



Réforme LPP

Taux d'intérêt minimal

## La Commission du Conseil national s'écarte du projet du Conseil fédéral

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) du Conseil national s'est penchée sur le projet du Conseil fédéral en deuxième lecture et s'en écarte sur trois points centraux. Premièrement, elle rejette le supplément de rente controversé en tant qu'élément de la compensation pour la baisse du taux de conversion dans le compromis des partenaires sociaux. Le supplément de rente n'est pas pertinent car il fonctionne selon le principe de l'arrosoir, estime la majorité. Par 14 voix contre 10, la CSSS propose un autre modèle de compensation selon lequel la rente d'une génération transitoire serait améliorée par le biais d'un forfait unique. Deuxièmement, le seuil d'accès à la prévoyance professionnelle obligatoire doit être réduit. Désormais, les salariés qui reçoivent d'un même employeur un salaire annuel supérieur à 12 548 francs seront obligatoirement assurés dans le 2<sup>e</sup> pilier. Troisièmement, la CSSS souhaite que l'épargne de vieillesse commence dès l'âge de 20 ans. Elle a par ailleurs commandé divers calculs complémentaires pour aboutir à une réforme acceptable de la LPP.

### La Commission LPP recommande de nouveau un taux de 1%

La Commission fédérale de la prévoyance professionnelle recommande au Conseil fédéral de laisser le taux d'intérêt minimal dans la prévoyance professionnelle à 1% pour 2022. Ce taux détermine l'intérêt minimal auquel doivent être rémunérés les avoirs de vieillesse relevant du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle. Les propositions faites par les membres de la Commission LPP s'échelonnaient de 0.25% à 1%. La commission a voté sur plusieurs variantes. Lors du vote final, une nette majorité s'est prononcée pour un taux de 1%. Le Conseil fédéral a la possibilité de modifier le taux d'intérêt minimal qui est inchangé à 1% depuis 2017. Il devrait prendre sa décision à la fin de l'automne. L'ASIP soutient la recommandation de la Commission LPP.



#### Aperçu des thèmes

Le numéro de octobre aura pour thème «Réserves de santé, primes de risque et invalidité».

VORSORGE

# SYMPOSIUM

DE PREVOYANCE

*Le plus grand événement  
de Suisse pour  
les caisses de pension*

www.symposium-2.ch



**29 et 30 septembre 2021 | Messe Zurich**

**Réservez votre place pour le Symposium de Prévoyance!**

Pour les membres des conseils de fondation, les directeurs et collaborateurs de caisses de pension | CEO et CFO d'entreprises qui traitent du thème de la prévoyance | Membres des commissions de prévoyance | Courtiers

**Sponsors principaux**



**Partenaires Know-how**



**Partenaires de coopération**



**Partenaires de coopération**



Organisateur

**vps.epas**